

Découverte de TOMBES Gauloises à Epagny

Autor(en): **Peissard, N.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **4 (1916)**

Heft 3-4

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-817781>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DÉCOUVERTE DE TOMBES GAULOISES A EPAGNY,

par N. PEISSARD, archéologue cantonal.

L'archéologie préhistorique et protohistorique est un auxiliaire de première importance tant pour l'histoire de la civilisation que pour l'histoire particulière d'un pays ou d'un peuple. Dès lors rien de surprenant à ce que des « rétrogrades » lui vouent toute leur attention et viennent, par-ci par-là, parler aux vivants du bon vieux temps, d'un temps plus lointain que celui où la bonne reine Berthe filait !

Les découvertes archéologiques sont intéressantes, non seulement par la preuve qu'elles apportent de l'existence d'un peuple dans un endroit déterminé à une époque fixée, mais surtout parce qu'elles nous font pénétrer petit à petit sa vie. Par les objets livrés et les observations faites, les tombes révèlent les procédés industriels et l'évolution de l'art, comme les coutumes et les croyances religieuses.

Depuis quelques années, la Gruyère est, dans ce domaine, un vrai filon. Les découvertes s'y succèdent à intervalles rapprochés. Serait-ce peut-être parce que le nombre de ses habitants transitoires ou permanents ait été plus grand ? Assurément non ! D'autres régions de notre canton, plus favorisées, ont attiré l'homme, dès les époques les plus reculées. Ne serait-ce pas plutôt parce que, dans ce district, il y a davantage d'amis de notre histoire fribourgeoise, s'intéressant au passé de leur coin de terre ? Faites même par des hommes ignorant tout de l'archéologie et de l'histoire, ces trouvailles ne passent plus aujourd'hui inaperçues. Volontiers on en parle, on palabre avec les voisins et les pièces passent de mains en mains. Il suffit ainsi d'un peu de bonne volonté de la part des personnes les mieux placées (curés, conseillers, instituteurs, etc.) pour avertir le Musée ou l'ar-

chéologue cantonal, comme aussi pour s'intéresser aux différents travaux qui s'effectuent dans la localité : drainage, creusage de conduites d'eau, terrassements, exploitation de gravière ou de sablière etc.

Dans les quelques notes que je publiais, en 1914, dans cette revue, sur les découvertes faites en pays de Gruyère, je mentionnais celle de six tombes gauloises à Epagny, à l'emplacement du bâtiment de l'Institut Duvillard. Une seule tombe livra un pauvre mobilier en bronze, composé d'un bracelet à demi-sphères creuses, d'une fibule à bouton terminal mouluré, d'un débris d'une seconde fibule et d'un anneau du genre de nos alliances modernes. (Fig. 1, nos 1 à 3). Toutes ces pièces appartenaient à la phase C ou 3^{me} de l'époque de La Tène I, soit de 325 à 250 ans avant Jésus-Christ.

Un an plus tard, au mois de mars 1915, une nouvelle trouvaille, autrement importante celle-là, eut lieu à quelque vingt mètres plus au sud. En procédant aux travaux préliminaires à la pose d'une conduite d'eau, des ouvriers tombèrent sur une série de sept tombes, voisines les unes des autres. Par ignorance, ils négligèrent d'avertir qui que ce fût. Les tombes furent donc détruites, les objets recueillis partagés, fort équitablement d'ailleurs. Averti de ces faits par un ami que je remercie cordialement, je me rendis incontinent à Epagny pour recueillir mobilier et renseignements. Ceux-ci, fournis par les deux ouvriers séparément, concordaient de tous points. Les voici :

Allignées SO-NE, la tête regardant ainsi à peu près le soleil levant, les sépultures étaient creusées dans une couche de sable et de $\frac{1}{2}$ gravier à 1 m 80 de profondeur. Cette mesure doit être réduite à 0 m 80, car une couche d'un mètre ne renfermait que des terres rapportées l'an précédent. Le premier squelette découvert était en majeure partie fusé, ce qui fut le cas de tous les autres. La tête était seule, paraît-il, en parfait état de conservation et la mâchoire remarquable par une dentition aussi régulière que complète. Le poignet gauche portait un bracelet à pendeloque dont l'ornementation était tournée vers la main, puis, au-dessus de celui-ci, le bracelet à godrons ; au poignet droit, un deuxième bracelet à pendeloque tourné de la même manière ; sur la poitrine, la rouelle ; immédiatement au-dessus d'elle, la fibule sans pied ; sur les hanches, autour de la taille, à distance presque égale les uns des autres, des anneaux ronds et, à droite, une pendeloque piriforme ; à l'épaule gauche, la fibule à bouton terminal. « Nous avons encore trouvé les poignées du cercueil, me dirent naïvement les ouvriers, mais, comme ces fer étaient

rongés par la rouille, nous les avons jetés derrière nous, dans la tranchée aujourd'hui comblée. » Le crâne de ce squelette qu'il m'a

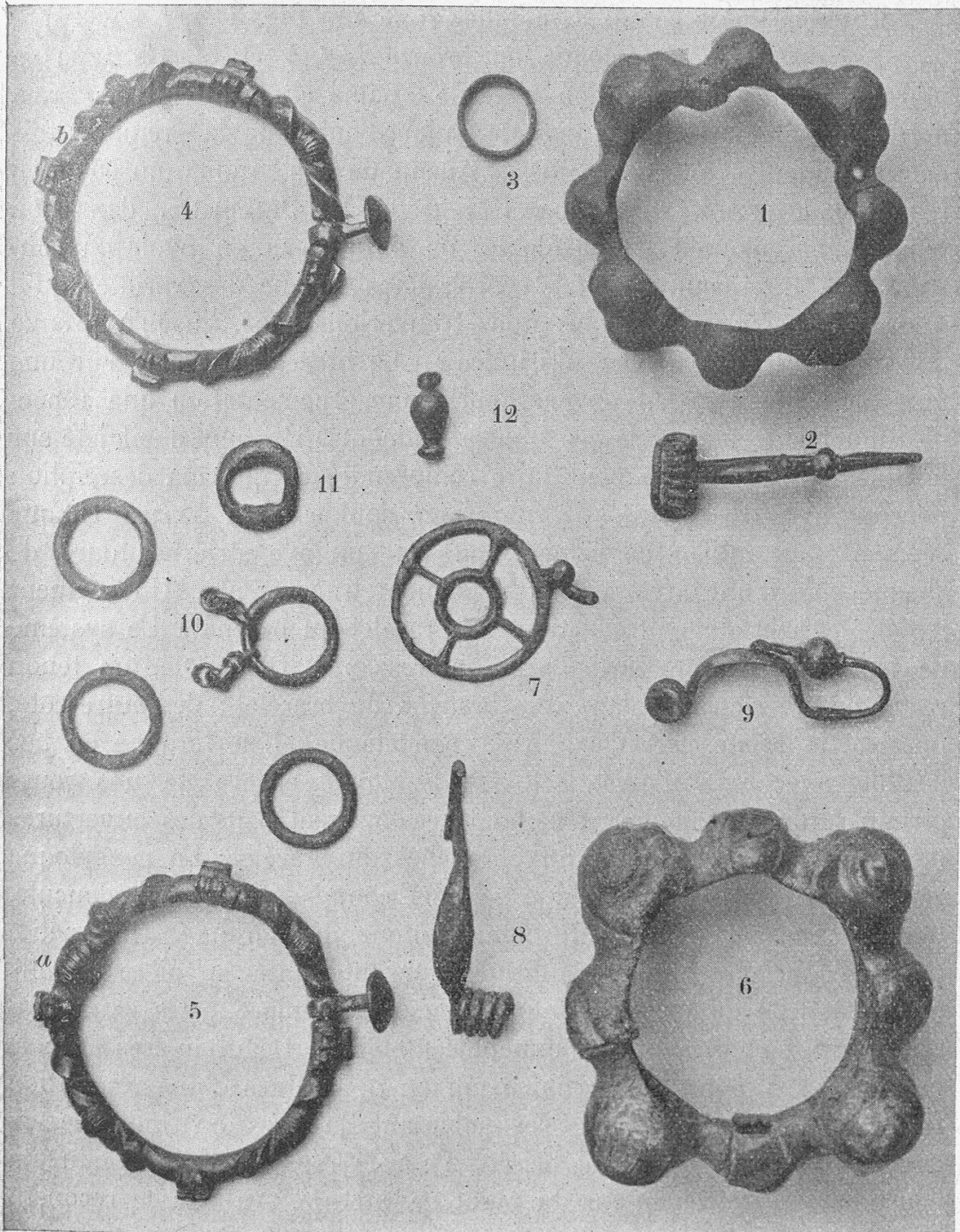


Fig. 1.

encore été loisible d'examiner, appartenait à un dolychocéphale, à os frontal droit et peu développé, à la calotte crânienne très épaisse.

Les six autres tombes ne renfermaient aucun objet. Les sondages que j'ai fait exécuter entre les deux gisements n'ont donné aucun résultat.

Étudions maintenant le mobilier funéraire (fig. 1, nos 4 à 12).

1. Bracelet à pendeloque en bronze (nos 4 et 5). Ce type de bracelet mérite une mention spéciale et une étude attentive, car, à notre connaissance, il est signalé aujourd'hui pour la première fois dans les fouilles faites en Suisse. Aucun de nos grands musées n'en renferme de pareil. Bien plus, le regretté M. Déchelette, dans son remarquable manuel d'archéologie, ne paraît pas en avoir eu connaissance. Il ne peut, en effet, rentrer dans aucune des variétés qu'il a signalées et classées. Nous nous trouverions donc, jusqu'à preuve du contraire, en présence d'« unica ». Le bracelet est plat sur une face alors que l'autre, convexe, porte une ornementation que répète identiquement chacun de ses quatre segments. Un coup d'œil jeté sur le dessin (fig. 2) suffira pour faire comprendre ce que ma description pourrait avoir d'obscur¹. Un motif en double arête sépare chaque segment ; au milieu de celui-ci, on voit un ove strié, entouré de chaque côté d'une arête vive, obliquement transversale. Un segment mobile permettait l'introduction du bracelet au poignet. Le système de fermeture a une particularité intéressante. D'un côté, un tenon rectangulaire s'engage dans une branche du bracelet ; de l'autre côté, une partie ronde sert d'axe à la pendeloque et se termine en bec de flûte avec cran d'arrêt, tel que le donne encore de nos jours certain fermoir de collier. Ces tenons s'engagent dans des ouvertures ménagées lors de la fonte, aux branches du bracelet. La pendeloque consiste en un bouton rond à sommet conique, dont le pédoncule, terminé par un œillet, est mobile autour de son axe. Une petite pression sur une branche suffisait pour introduire la pièce mobile que l'élasticité du métal maintenait ensuite en place. Les deux bracelets (nos 4 et 5) sont absolument semblables. Détail intéressant : le bracelet n° 5 porte très visiblement, en *a*, la trace d'une réparation faite à l'époque gauloise. En subissant la pression indiquée ci-dessus, une branche s'était brisée. Pour la réparer, on a fondu un bourrelet de bronze autour du point de rupture. Au lieu de reconstituer le motif décoratif demandé, le fondeur répéta l'ove voisin, de

¹ Dessin dû à la plume de M. Ed. Lateltin, dessinateur au Bureau de l'Intendance des Bâtiments de l'Etat.

sorte que deux oves se suivent. Ceci n'est nullement le fait d'une maladresse, bien plutôt le désir d'éviter une nouvelle rupture. Le motif demandé exigeait, en effet, l'arête vive transversale, ce qui entraînait une forte ablation de métal et par conséquent une diminution de force de résistance. Chose curieuse, cet endroit était bien le point faible de ce type de bracelet, comme il nous a été donné de le constater vingt et un siècles plus tard. Le détenteur du bracelet n° 4 s'empressa — véritable crime archéologique ! — d'en faire disparaître la jolie patine bleuâtre, certificat d'authenticité indiscutable. Remarquant la pièce mobile, il voulut la faire jouer et la pression exercée par une main malhabile sur une branche du bracelet, la fit sauter exactement au même point et du même côté que son ancêtre helvète (n° 4 b). Je me suis demandé si les stries des oves n'avaient pas servi de supports à des filets d'émail. Un minutieux examen à la loupe n'en a relevé aucune trace ; ce n'était donc qu'un motif purement décoratif.

Ce type de bracelet, par sa pièce mobile, ses oves et toute sa décoration en un mot, appartient à la phase C du La Tène I.

2. Bracelet en bronze (n° 6) à demi-oves creuses dont le dessin chantourné de quatre d'entre elles est dérivé du motif en S. Une pièce mobile s'introduisait par écartement des branches et se maintenait par leur simple pression, alors que le bracelet n° 1 de la tombe découverte en 1914, de même type, se fermait par des tenons, maintenus d'un côté par une goupille de bronze. Ce type est fort commun au La Tène I c.

3. La rouelle en bronze (n° 7) que la personne inhumée portait sur la poitrine, n'est autre chose, dit M. Déchelette, « que l'image de l'astre solaire, de la roue enflammée dont le trajet se renouvelle chaque jour sur la route céleste. Les représentations attestant sa valeur d'amulette sont en quelque sorte innombrables. Elles appartiennent à toutes les époques, à partir de l'âge du bronze. Son rôle décoratif ne saurait nous faire oublier sa véritable origine. Si les rouelles et ses dérivés : étoiles, croisettes et swastikas, sont constamment répétés sur les objets de parure, si la rouelle se rencontre fréquemment au premier et au second âge du fer, passée dans l'épingle des fibules, c'est parce que les objets, colliers, ceintures, agrafes, fibules, étaient placés sur les régions du corps qui en constituent les parties vitales. La rouelle, le signe en S et le swastika appartenaient à une même série d'amulettes contre les funestes effets du

« mauvais œil » sans doute d'origine commune. Ceci est encore démontré par des découvertes archéologiques où nous trouvons ces signes associés. Nous avons attribué une origine religieuse à ces rouelles-amulettes, figuration de la roue solaire. Avant de dégénérer en simples motifs d'ornements, c'est à leur vertu phylactérique que ces signes durent toute leur popularité.

La rouelle découverte à Epagny était suspendue à l'ardillon d'une fibule, selon la coutume. Les inventeurs avaient effectivement trouvé la fibule n° 8, sur la poitrine, au-dessus de la rouelle. Dans le voisinage immédiat de celle-ci, se trouvait aussi une « des fameuses poignées de cercueil en fer » c'est-à-dire une fibule en fer dont la

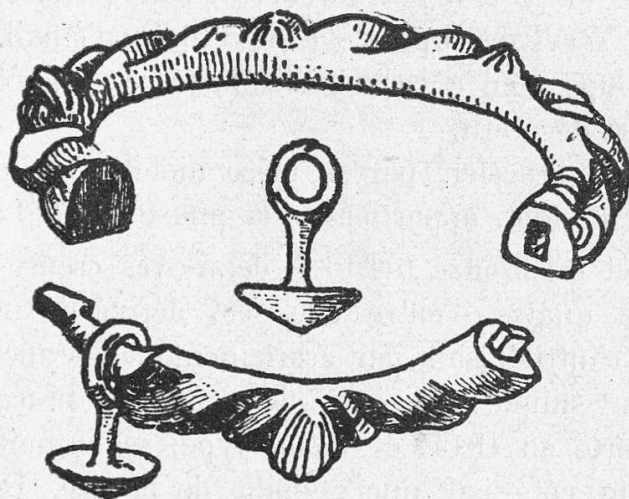


Fig. 2.

rouelle portait nettement l'empreinte oxydée. Elle devait servir à maintenir l'habit en jouant le rôle de notre bouton.

4. Fibules (n°s 8 et 9). Deux étaient en bronze et deux en fer. Comme je viens de le dire, une fibule de fer était fixée sur la poitrine ; l'autre, à proximité immédiate d'un bracelet à pendeloque, qui portait de l'oxyde de fer. La fibule en bronze n° 9, dont le bouton terminal vient s'écraser sur le sommet de l'arc, fait prévoir la fibule de la période suivante, le n° 8 a un arc plus élargi, un peu en forme de bouclier, mais ni l'une ni l'autre n'est complète. Ce type est caractéristique du La Tène I c.

5. Anneaux (n°s 10 et 11). Ces débris appartiennent à une chaîne-ceinture. Ces objets se rencontrent toujours dans les tombes fémi-

nines autour des os du bassin. Selon le témoignage des ouvriers, les gros anneaux étaient placés à distance égale l'un de l'autre, et reliés par une chaînette formée de petits anneaux circulaires en bronze. Un d'entre eux avait encore conservé cinq extrémités de chaînettes, dont trois en si mauvais état, que leur conservation a été impossible. A cet anneau, placé sur le côté droit, étaient attachées des pendeloques piriformes (n° 12) dont le nombre variait généralement de deux à trois. Remarquons encore l'anneau n° 11, dont le trou rectangulaire et la forme générale, rappellent étrangement un modèle actuel. Les chaînes-ceintures furent particulièrement en honneur à l'époque de La Tène II. Le musée de Vevey en possède deux jolis spécimens trouvés dans les tombes gauloises découvertes en ce lieu, il y a quelque quinze ans.

La chaîne-ceinture indique donc que la tombe d'Epagny avait servi à une femme. Le mobilier funéraire la date clairement de l'extrême fin de la phase C de La Tène I, soit vers 250 ans avant Jésus-Christ. Comme les tombes avaient été placées assez régulièrement sur une même ligne, force nous est donc d'admettre qu'un signe extérieur devait indiquer le lieu des inhumations précédentes, sinon il y aurait eu parfois double inhumation, ou tout au moins enchevêtrement de sépultures.

Puisque des treize tombes de la petite nécropole d'Epagny, deux seules ont fourni un modeste mobilier funéraire, ces Helvètes, dirions-nous à Fribourg, étaient de « bien petites gens ! »